



Commune de
WAVILLE
54890

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation de pose d'une benne à gravats et stationnement de véhicules sur le domaine public

Le Maire de la commune de Waville,

VU la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales complétée et modifiée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R 141-2,

VU le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu la demande de l'entreprise MRTC domiciliée Chemin de Woisières 54890 VILLECEY SUR MAD, représentée par Monsieur Laurent MARTIN, en date du 28 juin 2025, pour l'installation d'une benne à gravats et le stationnement de véhicules sur la voie publique devant le bâtiment de l'ancien café, rue Bayard 54890 WAVILLE **pour des travaux de démolition intérieure.**

ARRÊTE

ART 1 : Le bénéficiaire est autorisé à mettre en place une benne à gravats sur le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ART 2 : Le bénéficiaire est autorisé à garer ses véhicules devant l'ancien café et le jardin de celui-ci, dans la rue Bayard.

ART 3 : L'autorisation est accordée à partir du lundi 30 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ART 4 : La benne à gravats doit être rendue visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis en place par la société, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 2017.

ART 5 : Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Stationnement interdit devant le bâtiment de l'ancien café jusqu'à l'entrée du garage, rue Bayard

ART 6 : Toute infraction au présent règlement sera constatée et poursuivie conformément aux dispositions en vigueur.

ART 7 : Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de MARS-LA-TOUR qui est chargée de son exécution.

Waville, le 28 juin 2025

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU

